

Les enjeux énergétiques des Laurentides

Mémoire déposé par le
Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Dans le cadre de la
Commission sur les enjeux énergétiques du Québec



20 septembre 2013

Rédaction :

Isabelle St-Germain, Chargée de projet en développement durable, Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Virginie Roger, Adjointe aux communications, Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Anne Léger, Directrice générale, Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Philippe Bourke, Directeur général, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Conseil régional de l'environnement des Laurentides

298 rue Labelle,
Bureau 100,
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone : (450) 565-2987
www.crelaurentides.org

LE CRE LAURENTIDES ET SON RÉSEAU NATIONAL	4
<i>Présentation du CRE Laurentides et du RNCREQ.....</i>	<i>4</i>
<i>Vision du CRE Laurentides dans le secteur de l'énergie</i>	<i>5</i>
LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DES LAURENTIDES	7
<i>Secteur des transports</i>	<i>7</i>
<i>Secteur résidentiel.....</i>	<i>9</i>
<i>Secteur commercial et institutionnel</i>	<i>9</i>
<i>Secteur industriel</i>	<i>10</i>
<i>Secteur agricole</i>	<i>11</i>
POSITION DU CRE LAURENTIDES SUR LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS DE LA FUTURE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE	12
<i>Objectifs</i>	<i>12</i>
<i>Pistes d'action</i>	<i>13</i>
<i>Lutte contre les changements climatiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Efficacité énergétique</i>	<i>14</i>
<i>Le défi des transports.....</i>	<i>15</i>
<i>Aménagement du territoire</i>	<i>17</i>
<i>Le levier de l'énergie renouvelable.....</i>	<i>17</i>
<i>Gérer les hydrocarbures.....</i>	<i>20</i>
CONDITIONS DE SUCCÈS	24
RECOMMANDATIONS.....	25
<i>Recommandations du RNCREQ.....</i>	<i>25</i>
<i>Recommandations spécifiques du CRE Laurentides.....</i>	<i>25</i>
ANNEXE 1 – PLANIFICATION STRATÉGIQUE RÉGIONALE	28
ANNEXE 2 – PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE	32
ANNEXE 3 – BILAN DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LEUR POTENTIEL DANS LES LAURENTIDES	35

Le CRE Laurentides et son réseau national

Présentation du CRE Laurentides et du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Le CRE Laurentides : un organisme actif

Le Conseil régional de l'environnement Laurentides, fondé en 1995 par des groupes environnementaux, a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il privilégie une action concertée et la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

La région des Laurentides s'étend sur 22 500 km². Composée de huit MRC, soixante-seize municipalités et onze territoires non organisés, sa population atteint en 2011 près de 550 000 habitants. La beauté et la diversité de ses paysages, dont l'accessibilité est favorisée par la proximité d'un large bassin de population, font des Laurentides la région la plus visitée et la plus achalandée du Québec, après les villes de Québec et de Montréal. L'attrait suscité par un patrimoine naturel exceptionnel fait aussi des Laurentides un territoire fortement convoité pour le développement résidentiel, récréotouristique et de villégiature. Ces vocations contribuent dans une large mesure au développement socio-économique de la région. Cet achalandage, associé à une forte croissance démographique, représente une menace pour ce territoire majestueux composé de lacs, de montagnes, de forêts et de rivières, mais aussi une opportunité de modifier nos comportements.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

Des organismes impliqués dans le secteur de l'énergie

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, que ce soit à travers différents projets de sensibilisation ou encore en participant à diverses consultations telles que le débat public en 1995 ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée Nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.)

Enfin, comme le mentionne le document de consultation en introduction, les CRE et le RNCREQ se sont engagés depuis 2010 dans une importante campagne de réflexion et de mobilisation dans le secteur grâce aux [Rendez-vous de l'énergie](#), au 1^{er} [Forum québécois sur l'Énergie](#) et via la démarche régionale [Par notre PROPRE énergie](#).

Vision du CRE Laurentides dans le secteur de l'énergie

L'énergie est indispensable au fonctionnement et au développement des sociétés modernes, mais ses origines fossiles et sa consommation sans retenue sont responsables d'importants problèmes environnementaux. En effet, les récentes concentrations atmosphériques de CO₂ mesurées, révèlent que le seuil de 400 ppm a été franchi et confirment à nouveau l'urgence d'agir dans la réduction des GES.

En parallèle, la consommation croissante d'énergies fossiles nous amène à une course vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire, entraînant une importante volatilité des prix. Toute l'économie sociale subit ces variations, résultat d'une inflation directement causée par les coûts d'approvisionnement et de transport. Notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, explique en partie cette forte consommation d'énergies fossiles, mais expose également notre vulnérabilité aux fluctuations du marché. L'aménagement de notre territoire joue donc un rôle crucial dans la gestion de cette forme d'énergie.

Le CRE Laurentides considère qu'au-delà du carburant fossile, c'est toute une prise de conscience de la notion d'énergie en tant que ressource qui doit émerger. Peu importe sa provenance, elle doit être considérée comme une denrée qu'il faut éviter de gaspiller. La mobilité est un enjeu majeur, mais il ne faut pas perdre de vue que l'efficacité du parc immobilier et la surconsommation de biens contribuent également aux dépenses énergétiques et aux émissions de GES.

Bref, c'est à la fois sous l'angle de la production, mais surtout sous celui de la consommation que devra répondre la prochaine politique énergétique. La situation impose un changement en matière de produits et de biens de consommation, d'utilisation et d'efficacité des bâtiments et de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu.

Une vision commune en matière d'énergie

La Table régionale de l'énergie des Laurentides s'est dotée d'une planification stratégique (Voir Annexe 1) de manière à orienter ses actions futures et de laquelle émane une vision de la gestion de l'énergie. Dans son élan, elle souhaite l'adhésion de ses partenaires à cette vision, afin que les gestes posés convergent vers un tout cohérent de maîtrise de l'énergie. Celle-ci vise donc :

Une consommation rationnelle et une production efficace et renouvelable de l'énergie, dont les retombées bénéficieront aux collectivités.

Comme l'indique le RNCREQ, si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie;
- favoriser la substitution des énergies fossiles par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En conséquence, et à l'instar du RNCREQ, le CRE Laurentides estime qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects dans plusieurs domaines et de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation d'énergies fossiles

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie. Dès 2010, la démarche des **Rendez-vous de l'énergie** a contribué à éveiller la conscience des Québécois et des Québécoises à l'égard de notre dépendance au pétrole. Un impressionnant collectif de partenaires s'est mobilisé autour de cette initiative et a permis aux seize conseils régionaux de l'environnement de joindre et mobiliser les décideurs et acteurs socio-économiques de leur région par une foule d'activités.

Une [déclaration d'engagement](#), signée par plus de 150 organisations, a par ailleurs démontré l'importance de l'enjeu aux yeux des représentants présents. Avec les CRE, ils s'engagent à contribuer à réduire la dépendance au pétrole, dont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont majeurs et faciles à concevoir.

Depuis 2012, c'est à travers la démarche **Par notre PROPRE énergie** que le travail s'est poursuivi. Pour le CRE Laurentides, cette nouvelle démarche a permis de mettre en place la Table régionale de l'énergie et d'élargir le champ d'action aux autres énergies fossiles. En prenant appui sur un portrait énergétique de la région (démographie, transports, aménagement du territoire, consommation et production d'énergie, efficacité énergétique, etc.), les membres de la Table ont identifié les actions les plus appropriées à promouvoir et à mettre en œuvre pour engager la région dans une stratégie globale et intégrée de réduction de la consommation d'énergies fossiles et de maîtrise de l'énergie. Cette réduction nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales. Cette démarche concourt ainsi directement à la vision du CRE Laurentides en matière d'énergie.

Le fait de cibler les énergies fossiles constitue un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que la dépendance à l'égard de ces énergies est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire.

Les enjeux énergétiques des Laurentides

La mise en place d'une Table régionale de l'énergie a permis à la région des Laurentides de réunir des acteurs du milieu afin de discuter de la situation énergétique du territoire et d'entreprendre des travaux visant à améliorer les flux d'énergie et réduire l'utilisation d'énergies fossiles. Le **Portrait énergétique des Laurentides** a été réalisé afin de dresser un bilan de la production et de la consommation d'énergie dans la région. Ainsi, ce travail a permis de dégager les principaux enjeux auxquels fait face la région. Plus encore, il sert de point de départ pour cibler des actions concrètes à entreprendre. Par la suite, un **Guide d'information sur les mesures de réduction, de récupération et de remplacement énergétiques** a permis d'identifier une série d'actions pouvant être posées. Ce guide a aussi été l'occasion de dresser un inventaire des énergies renouvelables de remplacement, mais surtout, d'évaluer sommairement leur potentiel de développement dans les Laurentides afin d'identifier les meilleures pistes d'intervention.

Les enjeux énergétiques de la région sont donc bien documentés. Ainsi, il a été mis en évidence que la région des Laurentides est principalement importatrice d'énergie et n'en produit que très peu. Tel que partagé par plusieurs autres régions de la province, certains secteurs d'activité sont plus énergivores que d'autres et émettent davantage de GES. Ces enjeux prioritaires exprimés ici tiennent toutefois compte de la réalité des Laurentides.

Secteur des transports

À l'instar du reste de la province, le secteur des transports est sans contredit celui qui consomme le plus d'énergie et émet le plus de GES. En 2009, ce sont plus de 862 millions de litres de carburants qui ont été consommés par les véhicules immatriculés dans la région, et 2 118 565 tCO₂ (éq) qui ont été relâchés.

Modes de transport

Une partie de ces totaux pourraient certes être évités avec une plus grande utilisation des transports actifs, du covoiturage ou du transport en commun. Or, la réalité des Laurentides permet plus difficilement à tous, dans l'état actuel des choses, de se prévaloir du transport collectif. La difficulté d'avoir accès à des stationnements incitatifs, l'offre sur les circuits interurbains (horaires, tracés, intermodalité, etc.), par exemple, rebutent nombre d'usagers qui préfèrent utiliser leur voiture pour leurs déplacements. Les déplacements à direction de Montréal offrent un peu plus de souplesse, quoiqu'ils posent aussi leurs limites. Bref, l'utilisation de la voiture domine largement dans la région des Laurentides. La figure suivante illustre le mode de transport utilisé pour les déplacements dont la destination se trouve dans les Laurentides.

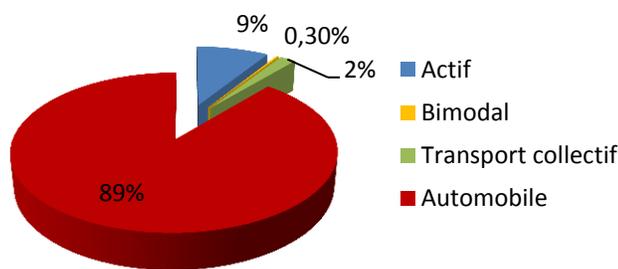


Figure 1 : Mode de transport utilisé pour les déplacements à destination des Laurentides

Transport de marchandises

En 2009, un peu moins de 20 000 camions lourds ont été immatriculés sur le territoire des Laurentides. Ces véhicules ont émis plus de 292 000 tCO₂ (éq.).

Démographie

La région des Laurentides fait face, depuis quelques années, à une importante croissance démographique. Il s'agit, certes, d'une force pour la région, mais qui vient également accroître les difficultés reliées au transport et à la congestion routière et a son impact sur la consommation d'énergie et les émissions de GES. En effet, l'augmentation de la population implique également une hausse du nombre de véhicules en circulation, qu'il s'agisse des véhicules appartenant aux nouveaux résidents ou des véhicules servant aux approvisionnements supplémentaires nécessaires. La figure suivante illustre l'évolution de la population et du nombre de véhicules de promenade au cours des dernières années dans les Laurentides. La mise en place d'incitatifs favorisant les transports actif ou collectif doit donc tenir compte de ces changements importants.

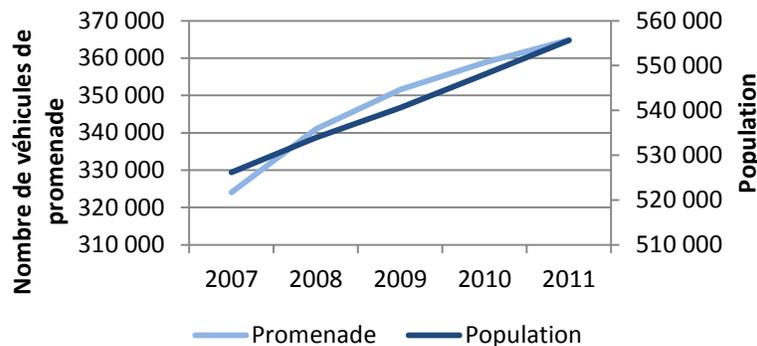


Figure 2 : Évolution de la population et du nombre de véhicules de promenade au cours des dernières années dans les Laurentides

Villégiature

Les études sur le transport comptabilisent le plus souvent les déplacements servant à se rendre au travail ou aux études. Quelques autres caractérisent les courts déplacements. Toutefois, dans les Laurentides, les déplacements servant à des fins de villégiatures comptent aussi pour beaucoup. Sur près de 208 000 résidences dénombrées dans les Laurentides, près de 40 000 sont occupées par des résidents étrangers et/ou temporaires. C'est donc environ 20% des logements qui servent à des fins de tourisme et de villégiature. Cette réalité crée une situation particulière dans les Laurentides, mais qui se reflète peut-être également dans d'autres régions du Québec. Chaque fin de semaine, il se crée des congestions monstres : vers le nord le vendredi, et vers Montréal le dimanche.

Congestion routière

Compte tenu du nombre de véhicules, la congestion routière, notamment aux heures de pointes, est fréquente. Les moteurs tournent alors au ralenti et contribuent alors davantage aux émissions de GES. À cause de la congestion routière, les véhicules de la couronne nord de Montréal consommeraient 0,5 million de litres de diesel et 6,9 millions de litres d'essence supplémentaires annuellement (par rapport à une période de pointe sans

congestion). En termes d'émissions de GES, cela représente environ 18 000 tonnes annuellement, uniquement pour la couronne nord de Montréal. En plus de l'énergie supplémentaire consommée et des GES émis, la congestion cause un stress aux usagers, ainsi que des retards. Ces conséquences ont également des coûts qui incombent aux individus, aux entreprises et à toute la société en général.

Secteur résidentiel

Toutes proportions gardées, le secteur résidentiel de la région des Laurentides consomme plus d'énergie que la moyenne québécoise. Ce fait est dû à la plus grande proportion de maisons unifamiliales individuelles dans la région (65% du parc immobilier) en comparaison au reste de la province (46%). La consommation moyenne des maisons isolées (et celle des maisons mobiles) est nettement plus élevée que les autres types de logements. Ainsi, les maisons unifamiliales des Laurentides consomment 77% de l'énergie du parc immobilier, alors qu'à l'échelle du Québec, elles en utilisent une proportion de 60%. En tout, le parc immobilier des Laurentides consomme à lui seul environ 28 000 TJ d'énergie.

Si plus de 70% de l'énergie est consommée sous forme d'électricité, le mazout représente quand même 11% de la part énergétique utilisée par les résidences, et le gaz naturel, 2% (figure 3). Ce sont donc 13% de l'énergie qui proviennent de sources non renouvelables, soit 81 millions de litres de mazout et 10,77 millions de mètres cubes de gaz naturel, et qui sont responsables de plus de 234 000 tCO₂ (éq.) émis annuellement.

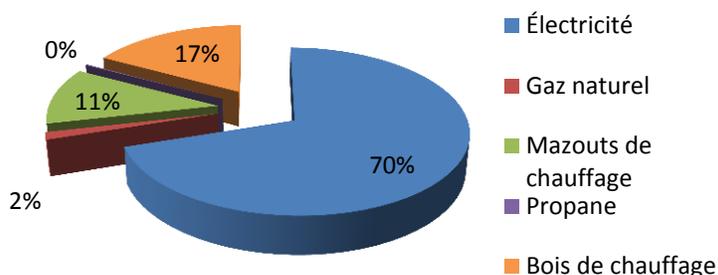


Figure 3 : Consommation des différentes sources d'énergie dans le secteur résidentiel, pour les Laurentides

Secteur commercial et institutionnel

Sur un total de 24 424 établissements dans le secteur du commerce et des institutions, les Laurentides comptent plus de 11 000 bureaux et près de 5 000 commerces. Compte tenu de leur nombre, ces deux catégories de services sont les plus énergivores, consommant respectivement 29% et 25% de l'assiette énergétique commerciale et institutionnelle (voir figure 4). Les établissements d'enseignement, quant à eux, sont beaucoup moins nombreux (269), mais nécessitent chacun une plus grande part d'énergie annuellement, ce qui en fait une autre catégorie fortement consommatrice, utilisant 15% de l'énergie du secteur.

La consommation d'énergie dans l'ensemble du secteur commercial et institutionnel s'élève à un peu plus de 12 000 TJ.

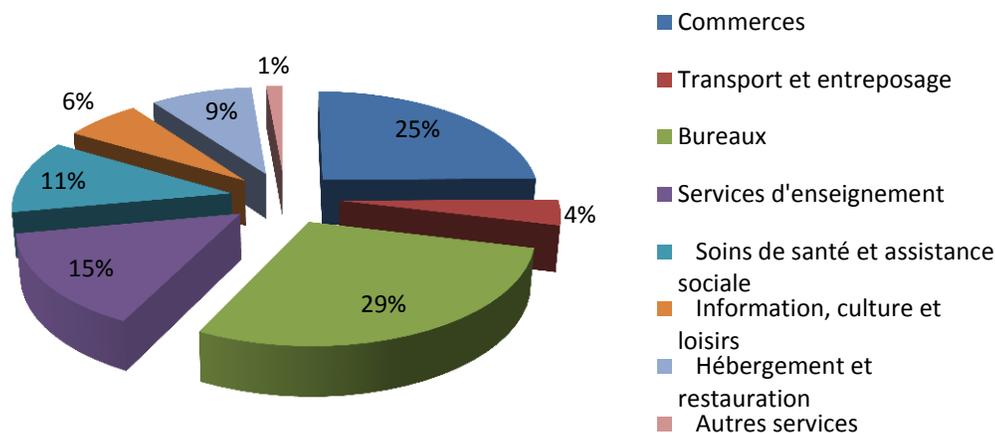


Figure 4 : Consommation d'énergie par catégories commerciales et institutionnelles

En matière d'émissions de GES, ce secteur relâche près de 285 000 tonnes de CO₂ (éq.) dans l'atmosphère, dont 222 000 (78%) sont issues de la consommation des 117 534 000 mètres cubes de gaz naturel. Ce dernier fournit plus de 36% de l'énergie utilisée par le secteur institutionnel et commercial. Au gaz naturel s'ajoute quelques formes de mazout ainsi que du propane, de sorte que le secteur est, au total, alimenté à 43% par des énergies non renouvelables.

Secteur industriel

En 2009, le secteur industriel régional dénombre 43 914 emplois dont un peu moins de la moitié se retrouvent dans le secteur de la construction et à peu près l'équivalent dans les industries de la fabrication. Le reste des emplois du secteur industriel se trouvent dans les domaines de l'exploitation forestière et, de façon marginale, dans l'industrie minière. Les industries de la fabrication comptent 1 100 établissements sur le territoire des Laurentides.

Bien que ces données soient incomplètes pour dresser un portrait détaillé de la consommation d'énergie dans les Laurentides, elles témoignent d'une activité qui a, à coup sûr, besoin de ressources énergétiques pour fonctionner. De façon générale, au Québec, l'électricité compte pour 46% de l'énergie utilisée, mais les 54% restants proviennent de sources non renouvelables. Les données disponibles pour les Laurentides indiquent que les industries consomment 839 GWh d'électricité et 65 629 931 m³ de gaz naturel.

Vaste territoire

Les Laurentides couvrent un vaste territoire, et certaines industries se trouvent en milieu relativement éloigné. Celles qui doivent transporter des marchandises (intrants ou extrants) sur de plus grandes distances risquent donc d'être touchées plus sévèrement par la volatilité des prix de l'essence et du diesel.

Secteur agricole

La région des Laurentides compte sur son territoire environ 1334 exploitations agricoles. La consommation énergétique annuelle de ces dernières s'élève à 955 TJ. Une forte proportion de l'énergie, soit 50%, est utilisée sous forme de carburant (essence et diesel) pour la machinerie agricole. L'électricité représente 32% de l'énergie consommée dans ce secteur, servant notamment au chauffage des bâtiments et au fonctionnement de certains équipements.

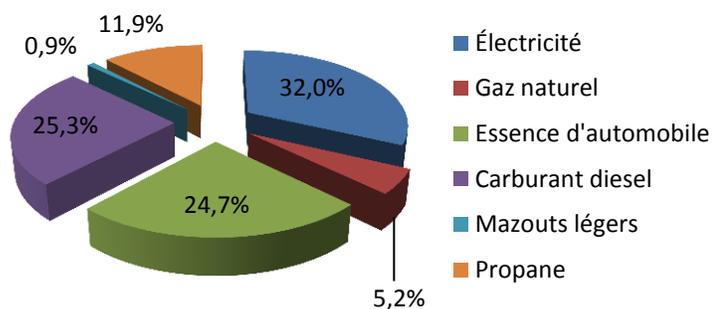


Figure 5 : Consommation des différentes sources d'énergie dans le secteur agricole, pour les Laurentides

En termes de GES, le secteur agricole émet environ 43 147 tonnes d'éq. CO₂, parmi lesquelles 78% proviennent de l'essence et du diesel utilisés pour la machinerie.

Position du CRE Laurentides sur les objectifs et les orientations de la future politique énergétique

Objectifs

De manière générale, le CRE Laurentides, tout comme le RNCREQ et les autres CRE, estime que les objectifs de la politique devraient être plus clairs et plus précis, en ajoutant à chacun une cible. Le tableau suivant présente les propositions de modifications du RNCREQ que partage également le CRE Laurentides.

Document de consultation	Proposition du RNCREQ
<i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;</i>	Réduire de manière significative les émissions de gaz à effets de serre associées à la consommation d'énergie afin d'attendre la cible de réduction de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990.
<i>Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie;</i>	Utiliser les surplus d'électricité comme levier pour stimuler le développement économique des régions et pour encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports.
<i>Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions;</i>	Pour 2020, réduire la consommation globale d'énergie des Québécois de 25% (3,75 Tep/habitant).
<i>Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation;</i>	Accroître l'autonomie et la sécurité énergétique en soutenant l'innovation et en développant les énergies renouvelables décentralisées.
<i>Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois;</i>	Faire une analyse coûts-bénéfices de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du territoire afin d'évaluer comment elles peuvent contribuer au développement durable du Québec, et si cela est compatible avec l'objectif de réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES.
<i>Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.</i>	Modifier les règles en matière d'aménagement et d'urbanisme de manière à réduire les besoins de mobilité et la consommation énergétique des bâtiments.

Dans le document de consultation, on précise qu'« ensemble, ces objectifs permettront au Québec d'atteindre, dans un sens large, une plus grande indépendance énergétique. »

Le CRE Laurentides estime qu'il importe de distinguer « indépendance énergétique » et « indépendance aux énergies fossiles », et que cette distinction doit être claire auprès de la population. L'indépendance énergétique est certes souhaitable, mais ne doit pas se faire avec une exploitation d'hydrocarbures qui irait à l'encontre de la proposition faite dans le tableau précédent (analyse coût bénéfices...).

Le CRE Laurentides estime, à l'instar du RNCREQ, pour assurer l'indépendance énergétique au sens large, il faut nécessairement réduire les besoins d'énergie, d'une part, et le recours aux énergies non-renouvelables, d'autre part. En outre, les Québécois seront plus indépendants dans le secteur de l'énergie s'ils ont davantage recours aux sources d'énergies renouvelables décentralisées (moins sensibles aux aléas climatiques et économiques), s'ils réduisent leurs besoins de chauffage et de mobilité (transport des personnes et des marchandises,) et s'ils peuvent compter sur des alternatives valables à l'auto-solo.

Pistes d'action

Le document de consultation énonce enfin trois pistes particulièrement propices à l'atteinte de ces objectifs.

Le tableau suivant présente les propositions de modifications du RNCREQ, auxquelles adhère le CRE Laurentides.

Document de consultation	Propositions du RNCREQ
<i>Faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec;</i>	[Excellent – pas de modification]
<i>Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale;</i>	Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'énergie renouvelable en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale;
<i>Planifier l'aménagement du territoire en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales.</i>	Planifier l'aménagement du territoire de manière à garantir des choix de développement qui concourent aux objectifs de la politique.

Lutte contre les changements climatiques

Compte tenu de l'ampleur des impacts qui menacent les populations et la planète tout entière, le CRE Laurentides, tout comme les autres CRE, a fait de cet enjeu l'une de ses priorités. Toutefois, comme l'ont déjà mentionné plusieurs, il n'est pas facile de convaincre les citoyens et les décideurs de passer à l'action puisque nombre de solutions impliquent des changements importants d'habitudes et de comportements. Il faudra donc envisager la lutte aux changements climatiques sous un autre angle, soit *«comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale.»*

C'est ainsi que le CRE Laurentides partage l'avis qu'il faille cibler directement la consommation d'énergies fossiles, dont le pétrole, plutôt que les changements climatiques proprement dits. Le caractère plus concret de la consommation de carburants en fait un moyen plus efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des citoyens et décideurs. Plutôt que d'éventuels bénéfices sur le climat à long terme, ce sont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques concrets et immédiats qui sont mis de l'avant.

À l'instar des autres CRE, le CRE Laurentides encourage donc la Commission à s'inspirer de la même approche, soit de cibler spécifiquement la réduction des énergies fossiles, et de proposer que le gouvernement du Québec se positionne comme un leader afin d'inspirer le Monde dans cette même voie.

Cela implique qu'il faut non seulement identifier des cibles de réduction de la consommation de pétrole et des autres énergies fossiles, mais se donner une stratégie structurée et planifiée pour les atteindre. Et cette stratégie doit notamment reposer sur l'engagement et la mobilisation des acteurs à l'échelle régionale. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien, il faut une mécanique pour stimuler et accompagner le changement à la base.

Efficacité énergétique

Le CRE Laurentides adhère au propos qui se dégage du document de consultation en matière d'efficacité énergétique. Toutefois, il considère que la future politique énergétique devrait aller encore plus loin.

Viser une réduction de la consommation d'énergie

Dans le contexte actuel où l'on fait face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et à l'instabilité des tarifs de l'énergie, les efforts ne doivent pas seulement rendre efficace l'utilisation de l'énergie, mais doivent parvenir à en réduire la consommation globale. En effet, l'efficacité énergétique ne doit pas être une fin en soi : même si nous sommes globalement de plus en plus efficaces, nous consommons toujours beaucoup d'énergie. Il faut à tout prix briser ce cycle.

En fait, c'est vers une véritable maîtrise de l'énergie qu'il faut accéder. L'exercice d'un meilleur contrôle sur notre consommation et sur notre production d'énergie nous laissera l'avantage de mieux planifier son utilisation et de faire en sorte que la bonne énergie soit investie à la bonne place. Ainsi, le meilleur moyen de contrôler les flux d'énergie, et d'assurer notre sécurité énergétique, c'est de réduire notre demande. Autrement dit, le meilleur moyen de ne pas manquer d'énergie, c'est de ne pas en avoir besoin (ou de moins en avoir besoin). En ce sens, tous les moyens qui permettent de réaliser des échanges thermiques entre les bâtiments et l'environnement

(géothermie, solaire passif, solaire thermique, etc.), par exemple, devraient faire partie des priorités. Certes, il y a des coûts associés à ces technologies, mais il faut voir au-delà des tarifs à court termes. Tel que l'indique le document de consultation, «*Pour un maximum d'effets, les efforts consacrés à l'efficacité énergétique doivent être continus et viser un changement permanent du marché, de la culture et des habitudes de consommation. À cet effet, l'efficacité énergétique doit devenir indépendante de l'ampleur des surplus énergétiques et des pertes de revenus subies par les distributeurs d'énergie.*»

Bref, nous recommandons que la future politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d'énergie, et qu'elle se donne les moyens de l'atteindre. Cette cible devrait se situer près des niveaux de consommation par habitant que l'on retrouve dans les pays scandinaves

Cibler les énergies fossiles

En plus de viser la réduction de la consommation d'énergie, certains types d'énergie doivent faire l'objet d'interventions particulières. Ainsi, le CRE Laurentides partage l'avis que les énergies fossiles sont celles qui doivent visées en priorité en matière d'efficacité et de réduction énergétique. Les interventions dans le secteur des transports sont donc primordiales pour réduire significativement la consommation d'énergies fossiles et leurs impacts sur l'environnement. Le Québec peut faire des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique en réduisant de manière substantielle sa consommation d'hydrocarbures. D'abord en limitant les besoins (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales.

Instaurer un système de gouvernance

À l'égard du retard du Québec en matière d'efficacité énergétique, nous croyons qu'il faut des instruments de gouvernance et un leadership très fort dans ce dossier.

Le défi des transports

Comme le souligne le document de consultation, le RNCREQ reconnaît que la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports représente un défi colossal. D'abord parce que la consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance. Il nous faut donc non seulement freiner cette tendance, mais la renverser. Mais aussi et surtout parce que la consommation d'énergie dans le secteur des transports est bien loin d'être déterminée uniquement par des facteurs comme l'efficacité et les coûts. Bien plus qu'un moyen de déplacement, la voiture représente un véritable symbole de réussite et de liberté directement associée à notre mode de vie. De la même manière, les marchandises sont souvent transportées sur la base de considérations qui, elles aussi, relèguent bien loin les enjeux de coûts et d'efficacité. La réponse à ce défi doit donc être structurée et diversifiée.

Transport de personnes

Dans le domaine du transport des personnes, il faut prioriser les efforts de réduction de la taille des véhicules, de leur consommation et de leur nombre, et de la distance qu'ils parcourent. Il y a moyen de le faire grâce à des mesures à faible coût :

- mettre en place une réglementation et/ou des incitatifs fiscaux (bonus/malus) afin de réduire l'achat de véhicules surdimensionnés et/ou à forte consommation;
- mettre en place des réglementations (voies réservées) et/ou des incitatifs fiscaux (péage) pour augmenter le nombre de personnes par véhicule (covoiturage, transport collectif);
- réduire la distance parcourue par véhicule grâce à des incitatifs fiscaux (coût d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel).

La mise en place de telles mesures doit être précédée de campagnes de sensibilisation et s'accompagner d'investissements significatifs dans le développement de l'offre de transport actif et collectif. Il faut des alternatives efficaces, peu coûteuses et confortables, et ce, tant au niveau urbain, interurbain que rural.

Il faudra également favoriser des modes d'occupation du territoire qui permettront de diminuer les besoins de motorisation (mixité de fonctions, densification, etc.). La réduction de la demande énergétique en transport passe, certes, par le changement de comportement des usagers, mais aussi, pour les y inciter, par la mise en place d'infrastructures et l'aménagement du territoire qui soient appropriés. Ainsi, il faut faciliter le transport en commun tout comme il faut aussi faciliter le covoiturage et le transport actif. L'amélioration de l'offre est une chose, encore faut-il rendre accessible le réseau en favorisant l'intermodalité entre les moyens de transport. Les stationnements incitatifs et les supports à vélos, par exemple, devraient être disponibles en de multiples points, tant pour favoriser le transport en commun que le covoiturage

Le CRE Laurentides appuie aussi le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole, principalement dans les transports collectifs. C'est une option sensée pour le Québec puisque l'électricité y est abordable et de source renouvelable, sans compter que le Québec est un chef de file de la production de véhicules électriques servant au transport en commun. Il serait ainsi à la fois pertinent et cohérent d'encourager notre propre économie sur tous les plans.

Transport de marchandises

Dans le domaine du transport des marchandises, il faut nécessairement viser une réduction du recours au camionnage et, conséquemment, éviter de compter uniquement sur les énergies de substitution (gaz naturel, biocarburant et électricité). Par conséquent, il faut :

- tirer le plein potentiel de l'intermodalité en incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance (Est Amérique Nord) – cela implique notamment le maintien, la mise à niveau et le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires;
- développer l'économie locale et les cycles courts (production, utilisation et valorisation des biens et des services sur des bases régionales);
- mettre en place des incitatifs régionaux pour détourner le transport routier vers le maritime ou le ferroviaire;
- optimiser la logistique de transport actuelle afin de diminuer les distances parcourues et de réduire les engorgements dans les villes (retours à vide, fréquence, etc.) – la mise en place de centres de gestion des déplacements pour les marchandises ainsi que des centres de distribution urbaine devrait être envisagée;
- former l'industrie sur les pratiques écoénergétiques du transport de marchandises.

Aménagement du territoire

Puisque la localisation et le choix des matériaux, par exemple, d'une nouvelle infrastructure auront des impacts qui se feront sentir pendant toute leur durée de vie, il est pertinent de repenser la manière dont nous aménageons nos milieux de vie. Cette façon d'envisager le développement d'un territoire est la solution la plus efficace et la moins coûteuse de répondre à plusieurs défis actuels et futurs. Des milieux de vie plus compacts, avec des services accessibles à pied et axés sur un service performant de transport collectif, par exemple, sont le meilleur moyen de réduire la longueur et le nombre de déplacements motorisés.

Jusqu'ici, on a permis le développement toujours plus loin au lieu de favoriser celui des zones déjà urbanisées. Il y a pourtant, au cœur même des villages, des quartiers anciens et des premières couronnes de banlieue, un potentiel énorme dans la revitalisation de terrains vacants ou sous-utilisés, bref, dans une meilleure utilisation de l'espace, avant même de penser à dézoner un seul hectare de zone agricole. L'étalement urbain rend nécessaire la construction de nouveaux aqueducs, écoles, services d'incendie, équipements de loisirs, etc.

Les mauvaises décisions en aménagement du territoire ont en outre de nombreuses autres conséquences néfastes, que ce soit en matière de santé, de perte de biodiversité, de sécurité routière, d'inefficacité énergétique, de disparition des milieux humides... Nous n'avons pas le choix : il faut mettre l'aménagement du territoire au rang des priorités.

Le levier de l'énergie renouvelable

Dans le document de consultation, on parle du levier de l'électricité, mais l'électricité n'est pas le seul vecteur énergétique à mettre en valeur, et les énergies renouvelables ne servent pas uniquement à produire de l'électricité, nous abordons donc ici la notion d'énergie renouvelable au sens large.

À l'échelle de la planète, de plus en plus de signaux convergent vers la nécessité d'un virage en faveur du recours aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, comme le souligne le document de consultation, le Québec se trouve dans une situation enviable :

- il se distingue par son leadership en matière de production d'énergie renouvelable;
- sa capacité de production actuelle d'énergie électrique dépasse les besoins annuels de consommation;
- il possède encore un énorme potentiel pour le développement de nouvelles énergies renouvelables.

Le CRE Laurentides et le RNCREQ estiment que cet avantage doit servir de source de motivation pour faire du Québec un leader dans le développement énergétique durable et l'économie verte.

Le CRE Laurentides a produit, à l'intention de ses décideurs régionaux et de sa population, un *Guide d'information sur les mesures de réduction, de récupération et de remplacement énergétiques* (septembre 2013). Ce document explore les énergies renouvelables, leur niveau de maturité et expose sommairement l'intérêt de leur développement dans les Laurentides. De ce bilan, certaines observations sont ressorties : les énergies renouvelables peuvent intervenir soit en favorisant les échanges thermiques, soit en produisant de l'électricité ou, finalement, en produisant de nouvelles sources de combustibles.

Échanges thermiques

Les mesures énergétiques qui favorisent les échanges thermiques (géothermie, hydrothermie, solaire actif, solaire thermique, etc.) devraient être priorisées, puisqu'elles permettent de tempérer les bâtiments et diminuer leurs besoins de chauffage et de climatisation. En effet, ce sont des mesures qui diminuent de façon importante et durable la demande énergétique des bâtiments. L'énergie ainsi économisée, principalement de l'électricité, pourrait donc être utilisée à d'autres fins.

Les technologies qui favorisent les échanges thermiques ne sont généralement pas applicables à grande échelle; ils sont plutôt applicables sur un site ou sur un réseau restreint de bâtiments. Dans ces circonstances, il incombe davantage aux propriétaires (particuliers, entreprises, institutions, etc.) ou aux constructeurs de les intégrer aux bâtiments. De telles mesures peuvent néanmoins être encouragées par les différents paliers gouvernementaux, en instaurant des mesures incitatives à de tels projets. Les techniques intégrant le solaire passif ne requièrent pas nécessairement d'équipements coûteux; il suffit simplement de penser les constructions en considérant quelques principes. Dans les autres cas (géothermie, hydrothermie et capteurs solaires), des incitatifs financiers doivent être envisagés puisque ces techniques exigent des installations et une expertise appropriées.

Production d'électricité

La production d'électricité dans les Laurentides ne semble intéressante à grande échelle qu'avec la combustion de biomasse et la cogénération. Afin de favoriser la production d'électricité, il faudra donc envisager davantage les très petits réseaux ou la production individuelle d'électricité. À cet effet, la réglementation ne semble pas tout à fait au point. L'utilisation de petites hydroliennes, par exemple, n'est pas accessible aux particuliers (demande d'un certificat d'autorisation), même si une technologie s'annonce depuis peu sur le marché. Évidemment, le tout doit être encadré et des études d'impact seront nécessaires.

Biocombustibles

Il est également possible de produire des nouvelles sources d'énergie, et ce, à partir de la biomasse disponible (boues d'épuration, graisses, matières putrescibles, résidus forestiers, résidus agricoles, cultures énergétiques, feuilles mortes, etc.). De cette matière, on peut obtenir des biogaz, des combustibles solides et des biocarburants.

Le CRE Laurentides estime que la production de biocarburants est actuellement peu souhaitable pour plusieurs raisons. Les coûts de production du champ à la roue et le rendement énergétique incertain par rapport aux bénéfices ne semblent pas suffisamment significatifs. Qui plus est, les changements d'affectation des sols représentent une variable qui influencent drastiquement les bénéfices, difficilement quantifiables, certes, mais qui semblent parfois jusqu'à augmenter le bilan de GES que l'on cherche à réduire.

Les biogaz sont une avenue qui semble des plus prometteuses et qui doit être davantage exploitée. Ils ont l'avantage d'intervenir sur plusieurs plans, soit tant dans la gestion des matières résiduelles où les matières organiques posent un problème, et dans le retrait de carburants qui servent à alimenter les véhicules lourds. Le gaz naturel représente l'unique source préconisée par le MTQ dans sa politique québécoise sur le transport routier de marchandises, ce qui fait du biométhane et du biogaz une solution de choix.

Cela dit, la production et la consommation de ces formes d'énergie n'est pas sans impacts et doit donc répondre à des conditions d'acceptabilité sociale et environnementale.

Dans le contexte où ces conditions peuvent être respectées, on doit encourager le développement de ces filières, favoriser la recherche et développement et développer les marchés. Il faudrait notamment des mesures pour que le biodiésel produit au Québec soit utilisé ici plutôt que d'être majoritairement exporté.

Sauvons le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage !

Le Québec a mis en place un important programme, doté d'une enveloppe de 650 M\$, visant la valorisation des matières organiques. Il s'inscrit dans un contexte où le Québec souhaite interdire l'élimination des matières organiques putrescibles d'ici 2020.

Le RNCREQ est inquiet de la tournure que prend ce dossier. Entre autres, il semble y avoir des lacunes au niveau du développement des marchés pour la valorisation des sous-produits issus des procédés de traitement proposés (compost, digestats, biogaz).

Ce dossier n'est pas traité dans le document de consultation, alors qu'il y a pourtant une dimension énergétique à ce programme.

Le prix de l'énergie

Les tarifs d'énergie trop bas sont contraires aux principes du développement durable. Ils provoquent une consommation irresponsable des ressources, dissuadent les mesures d'économie d'énergie et nuisent au développement des énergies renouvelables. Les tarifs d'électricité doivent être ajustés afin qu'ils reflètent leur valeur réelle. Cependant des prix élevés de l'énergie n'auront un effet dissuasif réel sur la consommation seulement si les consommateurs ont accès à des alternatives et/ou des programmes d'efficacité énergétique performants.

Pour éviter de pénaliser la clientèle à faible revenu, un seuil minimal de consommation en deçà duquel il ne faudrait pas appliquer ce principe devra être instauré. Une autre avenue, serait que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien spécifique pour aider les ménages à faibles revenus et qui serait administré par lui plutôt que par le distributeur d'électricité. L'énergie doit rester abordable pour satisfaire à certains besoins, mais au-delà d'un seuil, le principe d'utilisateur payeur pourrait devenir plus important. Il s'agit, en quelque sorte, de faire une distinction entre l'énergie qui répond à un besoin et celle qui est le reflet d'un choix de vie.

Enfin, tout comme le RNCREQ, le CRE Laurentides s'attend à ce que les efforts visant la réduction des émissions de GES et du recours aux énergies fossiles amèneront aussi les gouvernements à hausser de manière significative les taxes sur le carbone. En plus de générer des recettes pour la mise en place des alternatives, cela aura un effet dissuasif sur la consommation tout en préservant la position concurrentielle de l'électricité par rapport aux autres énergies fossiles comme le gaz et le pétrole.

Créer un marché pour l'utilisation de l'électricité

Le contexte actuel doit avant tout servir d'inspiration pour stimuler la réduction de la dépendance au pétrole du Québec en favorisant le recours aux énergies renouvelables sur son propre territoire, notamment pour éliminer le recours au mazout pour le chauffage et la production de chaleur ainsi que pour électrifier les transports. Le Québec doit aussi s'investir dans le développement de partenariat avec les États voisins de manière à augmenter l'exportation d'électricité. Contrairement au marché « spot », ce type d'entente nous permet de nous assurer que l'électricité exportée sert à remplacer des sources d'énergie plus polluantes.

Les principaux facteurs à prendre en considération dans le choix des énergies renouvelables

- Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Pollution
- Épuisement des ressources
- Proximité
- Intensité énergétique
- Usage, ou tenter de choisir l'énergie la plus appropriée pour l'usage auquel elle est destinée.
- Disponibilité et maturité
- Prix

La future politique énergétique doit orienter les choix en matière de production d'énergie par une planification et un encadrement rigoureux, et en respectant les conditions suivantes :

- privilégier les énergies ayant les plus faibles impacts et le plus grand retour sur l'investissement énergétique;
- répondre aux conditions d'acceptabilité sociale et environnementale;
- ne pas encourager la production d'énergie au détriment des mesures d'efficacité et de réduction énergétiques, lesquelles doivent demeurer une priorité;
- ne pas entraîner le suréquipement et favoriser la boulimie énergétique;
- être développées dans des contextes bien spécifiques pour lesquels elles constituent un atout indéniable :
 - pour remplacement les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolés,
 - pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe),
 - pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle court),
 - pour soutenir le tissu industriel et le développement,
 - pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (autoproduction).

Le CRE Laurentides tout comme le RNCREQ, estime que l'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse forestière, le biométhane et l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie qui pourraient répondre à ces conditions. Le CRE Laurentides exclut toutefois les biocarburants, dont les bénéfices sont incertains dès que l'on prend en considération les changements d'affectation des sols reliés aux cultures dédiées.

Gérer les hydrocarbures

Comme le souligne le document de consultation, malgré toute notre bonne volonté, notre dépendance aux hydrocarbures, surtout au pétrole, est telle qu'il nous serait impossible de nous en passer demain matin : la consommation de ces formes d'énergie restera nécessaire au Québec pour de nombreuses années encore.

La question de la meilleure source d'approvisionnement devient donc importante, si tant est qu'on peut y changer quoi que ce soit. Actuellement, le pétrole consommé au Québec vient principalement de l'Afrique (Algérie) ainsi que de la Mer du Nord. Quant à lui, le gaz naturel provient principalement de l'ouest canadien mais il est probable aussi qu'il se consomme au Québec du gaz naturel en provenance des gisements de gaz des États-Unis (gaz conventionnel ou non).

Or, il est de plus en plus question que le Québec se tourne vers le pétrole des sables bitumineux canadiens ou encore vers celui tiré de son propre territoire. Pour le gaz naturel, on parlait il n'y a pas si longtemps d'en importer d'outre-mer (projets de ports méthanier), plus récemment d'exploiter notre propre gaz de schiste, alors que la question de la part du gaz non conventionnel américain ou même canadien est difficile à établir dans notre bilan de consommation actuel, une part qui sera assurément en croissance aux cours des années.

La question qui se pose est donc la suivante : quelle est la meilleure source de pétrole ou de gaz sur le plan environnemental, social et économique. Cela inclut notamment les impacts et les risques associés aux modes de transport de ces produits. Globalement, on reconnaît que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses et qui ont des impacts ou des risques plus grands sur l'environnement et les populations.

À cause du manque d'information disponible, il nous paraît très difficile de faire une comparaison exhaustive des avantages et inconvénients de chacune des sources. On peut toutefois souligner les éléments à prendre en considération dans une telle comparaison : fragilité des écosystèmes, proximité, disponibilité et maturité, prix, émissions de GES au cours du cycle de vie, émissions de polluants atmosphériques, risques environnementaux pour le transport, retour sur l'investissement énergétique, rigueur de la réglementation et de l'encadrement, conflit avec d'autres activités économiques, risque de contamination de l'eau, milieu habité ou non, etc.

Le RNCREQ estime que dans les circonstances, il n'y a pas de bon choix à part celui de concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures, en particulier du pétrole, et sur la recherche d'alternative. Il s'agit d'un objectif que les CRE poursuivent ardemment, car c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.

Le RNCREQ est néanmoins d'avis que le gouvernement du Québec, qui fait face actuellement à des décisions importantes à prendre à l'égard de la consommation et des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz, doit appuyer et documenter celles-ci sur une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole. À cet égard, le Québec devrait s'inspirer des travaux et analyses réalisés par la Commission européenne, laquelle, à terme, pourrait imposer des contraintes à l'utilisation de sources de « pétrole sale ».

La question de l'approvisionnement est capitale, car les options choisies auront des répercussions importantes et à long terme sur les générations futures. Ces décisions doivent donc être prises dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Le gaz naturel

Comme le démontre la figure 2.1 à la page 25 du document de consultation, le gaz naturel répond actuellement à environ 13 % des besoins en énergie du Québec. Or le Québec ne produit pas de gaz naturel de manière notable mais plusieurs projets de production de biogaz sont à l'étude ou en développement, et la possibilité d'exploiter le gaz de schistes présent sur le territoire québécois demeure en suspens.

Pour le RNCREQ, le Québec doit prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel. Il à noter qu'actuellement, **le très faible prix du gaz naturel à l'échelle du continent nuit au développement des énergies renouvelables**. En outre, il est difficile pour le moment d'envisager le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables dans certains secteurs (procédés industriels). En conséquence, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible et être idéalement

renouvelable (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non-renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

Par ailleurs, le RNCREQ estime qu'il faut appliquer au gaz naturel le concept de « la bonne énergie à la bonne place » :

- L'utilisation du gaz naturel en remplacement des produits pétroliers dans les secteurs de la fabrication industrielle et du chauffage pourrait améliorer de façon sensible le bilan environnemental global (réduction des émissions de GES et de polluants).
- L'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les véhicules pour le transport des marchandises est aussi intéressante (camion lourd, bateau, train, machineries, etc.) pour remplacer les produits pétroliers. Il s'agit de la meilleure alternative au pétrole à court terme puisque l'électrification n'est pas encore une option. Il faut toutefois appuyer la recherche et le développement dans le secteur de l'électrification qui est néanmoins prometteur, comme l'illustre l'exemple présenté en page 66 du document de consultation.

Cependant, il est primordial d'analyser les gains environnementaux associés à l'utilisation du gaz naturel comme énergie de substitution de manière rigoureuse et évolutive. Entre autres, l'épuisement des réserves de gaz naturel conventionnel, en plus des bouleversements dans le secteur du transport des hydrocarbures, ont un impact sur les perspectives d'approvisionnement pour Gaz Métro. Le bilan environnemental global du gaz naturel consommé au Québec risque ainsi d'évoluer selon le niveau de pollution et d'émissions de GES associés aux nouvelles sources de gaz et aux nouveaux axes de transport.

Exploitation du pétrole québécois

Il semble y avoir un vaste potentiel de production de pétrole au Québec et le gouvernement actuel souhaite favoriser le développement de cette ressource. Pour plusieurs, le développement de ce pétrole favoriserait l'autonomie énergétique du Québec (effet positif sur la balance commerciale) en plus de constituer une source d'enrichissement collectif.

Le potentiel côtier (Gaspésie, Île d'Anticosti) serait de type non conventionnel (pétrole de schiste), ce qui implique des activités de fracturation. Il y a donc tout lieu de croire qu'en termes d'impacts, ce type d'activité s'apparente à l'exploitation des gaz de schiste.

L'exploitation de ce pétrole compte ainsi de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il n'existe pas à ce jour, à notre connaissance, de technologies adéquates pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement.

Il y a aussi de nombreux impacts sociaux et économiques associés à un tel développement qu'il importe de mettre en perspective avec les impacts des approvisionnements actuels. En outre, les bénéfices économiques globaux restent à démontrer.

Enfin, l'exploitation du pétrole entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura des conséquences sur nos efforts de réduction.

Les processus d'évaluation actuellement en cours sont incomplets et nettement insuffisants pour obtenir un aperçu complet des objectifs et des incidences environnementales, sociales et économiques de cette filière.

Les processus de consultation actuels sont inadéquats et insuffisants.

En conséquence, le RNCREQ s'oppose au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse visant la réduction de la consommation de pétrole au Québec, avec des cibles et des moyens appropriés ;
- mené une évaluation complète et objective des incidences environnementales, sociales et économiques (évaluation de type ÉES incluant une étude du cycle de vie complète) de l'exploitation du pétrole québécois – cette évaluation inclura la comparaison de chaque scénario de développement de la filière à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement de la filière qui répondraient aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est globalement bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements possibles (notamment pour les secteurs touchés par ce développement) et que les impacts négatifs sont acceptables, correctement mitigés et limités au maximum ;
- adopté un cadre législatif approprié, incluant un cadre d'application rigoureux.

Dans le cas d'un développement de la filière :

- considérant qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, les plus hauts standards environnementaux et sociaux devront être mis en œuvre ;
- les bénéfices devront être partagés par l'ensemble de la société québécoise et avec les générations futures ;
- dans les territoires habités, les communautés doivent avoir le droit de refuser l'exploitation d'une ressource sur leur territoire.

Conditions de succès

Le CRE Laurentides est en accord avec les conditions de succès émises par le RNCREQ. En effet, si l'on veut atteindre les objectifs et les cibles de la future politique, il faudra obligatoirement répondre aux trois conditions suivantes :

Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités

Les changements que doit provoquer la future politique énergétique sont d'une ampleur inégalée et la population québécoise est directement interpellée par de nécessaires changements de comportement. La politique devra proposer des moyens concrets, notamment par la mise en place de puissants incitatifs. Le Québec peut compter sur des atouts inestimables pour entrevoir positivement ces changements : des entreprises innovantes, des citoyens créatifs, une population éduquée et conscientisée, des ressources renouvelables, etc.

Susciter l'adhésion

Il faut qu'une importante campagne de communication et de sensibilisation **PRÉCÈDE** la mise en œuvre de la politique énergétique afin que l'on puisse assurer la plus grande adhésion possible aux objectifs poursuivis. En plus de réduire la résistance face aux contraintes inévitables et nécessaires qu'il faudra imposer, cette campagne, faite de messages simples et valorisant les bons comportements, aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie. Cette campagne devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la politique.

Des instruments de gouvernance appropriés

Pour que les réformes proposées puissent être mises en œuvre, il faut notamment veiller à ce que les orientations et les décisions qui seront prises par l'ensemble des institutions concernées (ministères, municipalités et MRC, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, CPTAQ, SAAQ, etc.), le soit dans le sens souhaité. Les rôles, responsabilités et pouvoirs de ces institutions devront être passés en revue pour s'assurer qu'elles agissent de manière cohérente et sans créer d'interférence.

Il en va de même pour les lois, règlements, codes et normes qui encadrent les devoirs et obligations dans le domaine de la production, du transport et de la consommation d'énergie, ainsi que pour les diverses mesures fiscales dans le domaine. Pour que la politique soit prise au sérieux il faut des cibles claires, des mécanismes de reddition de compte adéquats et des conséquences pour ceux qui n'atteignent pas leurs objectifs.

Recommandations

Recommandations du RNCREQ

Le CRE Laurentides appuie les recommandations du RNCREQ, à savoir :

- La politique doit s'articuler autour d'une de réduction de consommation de pétrole, laquelle permettra de maximiser les gains environnementaux, sociaux et économiques associés aux efforts de réduction de consommation de l'énergie.
- La politique doit s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités.
- Il faut investir massivement dans le développement des alternatives dans le secteur du transport des personnes, en particulier en faveur du transport actif et collectif, et ce, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.
- Il faudra rapidement mettre en place un important chantier de réforme dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- Il faut réduire significativement la consommation d'énergie dans le secteur du transport des marchandises en favorisant une meilleure gestion des déplacements, l'intermodalité et le développement du transport maritime et ferroviaire.
- L'électrification des transports ne doit pas être perçue comme une solution unique et miracle. Le RNCREQ recommande de prioriser en parallèle les mesures à faibles coûts qui permettront de réduire significativement la consommation des véhicules, leur taille, leur nombre et la distance parcourue.
- Le développement des énergies renouvelables doit se faire en priorité dans les secteurs où les gains environnementaux, sociaux et économiques seront les plus importants.
- Il faut créer un marché pour écouler les surplus d'énergie électrique.
- Il faudra procéder à une analyse comparative des différentes options d'approvisionnement en hydrocarbures, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.

Recommandations spécifiques du CRE Laurentides

La réduction de la consommation d'énergie, tant de la part de la population, des entreprises que des institutions, est la première voie à envisager. Que ce soit par les transports, les bâtiments ou les procédés industriels, tous ont à gagner de rendre plus efficace l'utilisation de l'énergie. La récupération de l'énergie perdue va également en ce sens.

Parallèlement à la réduction et la récupération de l'énergie, celle qui devra encore être utilisée pour répondre aux besoins de la société en général doit faire l'objet d'un choix judicieux. Certaines actions et certaines formes d'énergies seraient ainsi plus profitables que d'autres pour les Laurentides. Dans cette perspective, et à la lumière de ce qui a été décrit dans le Guide d'information de réduction, de récupération et de remplacement énergétiques (CRE Laurentides, septembre 2013), on peut envisager un certain nombre de recommandations de ce qui serait souhaitable pour la région en vue d'une meilleure maîtrise de l'énergie.

En somme la future politique énergétique devrait tenir compte des recommandations suivantes ou faciliter leur mise en œuvre.

- Instaurer des usines de biométhanisation dans les Laurentides
- Intervenir dans le transport routier lourd
- Favoriser l'installation de systèmes permettant les échanges thermiques, surtout dans les nouveaux bâtiments, les bâtiments énergivores et les secteurs densément développés.
- Aménager le territoire afin de faciliter l'intermodalité dans les transports.
- Considérer ensemble différents secteurs d'activité, notamment les secteurs du transport, des bâtiments, des procédés industriels, des matières résiduelles et de l'énergie pour en faire une gestion intégrée.
- Améliorer le réseau du transport collectif, notamment le transport collectif de villégiature
- Faire de la biomasse forestière une source d'énergie soit en produisant de la chaleur directe, soit en faisant de la cogénération pour produire de l'électricité.
- Électrifier les transports collectifs.
- Sensibiliser la population à l'importance de la maîtrise de l'énergie, tant sur le plan individuel que collectivement.
- Faire en sorte que le coût de l'énergie soit le juste reflet de son utilisation.
- Favoriser le solaire passif dans toute nouvelle construction et l'encourager lors de la rénovation de bâtiments existants.
- Adapter la réglementation pour faciliter le recours à certaines énergies renouvelables (ex : hydrothermie résidentielle)

Annexe 1 – Planification stratégique régionale

DES CONSTATS MENANT À UNE NÉCESSAIRE GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE

Les risques et la vulnérabilité

Les problèmes environnementaux, sociaux et économiques découlant de la consommation effrénée de l'énergie sont amplement documentés à ce jour. Les ressources et milieux naturels, tout comme la santé humaine, sont de plus en plus perturbés notamment par la consommation des combustibles fossiles. La viabilité et la performance économique des organisations ainsi que le budget des ménages alloué à des fins énergétiques sont fréquemment affectés par la fluctuation des prix de l'énergie au Québec. En effet, les produits pétroliers, qui seront de plus en plus rares et complexes à extraire des sols, verront leur prix grimper en flèche. À titre d'exemple, entre 2009 et 2013, le prix de l'essence à la pompe a augmenté de près de 30%. Les autres énergies non-renouvelables telles que le gaz naturel, le propane, le charbon, etc. sont également appelées à connaître une hausse de leur prix au cours des prochaines années. De façon plus générale, la surconsommation de toutes les ressources énergétiques, renouvelables ou non-renouvelables, pose un problème pour le développement durable du Québec et de la région des Laurentides.

La situation, on le sait, ne peut pas demeurer telle qu'elle est actuellement sans le risque de voir certains scénarios se concrétiser à court, moyen et long terme. Parmi ceux-ci, on peut prévoir une diminution de la compétitivité des organisations, un endettement des ménages, une relocalisation des familles, un exode des commerces ou des industries voire la fermeture de certaines entreprises, une diminution de la qualité de l'air, une contribution aux changements climatiques, etc. Il est donc essentiel de réduire la vulnérabilité des organisations et de la population, et également de diminuer la pression sur l'environnement.

Évidemment, la communauté ne souhaite pas voir se réaliser ces scénarios peu reluisants. Il serait hautement souhaitable d'en arriver à des pratiques qui permettraient non seulement de réduire la dépendance aux énergies fossiles, mais qui favoriseraient une gestion durable de l'énergie, c'est-à-dire l'atteinte d'un équilibre impliquant une consommation rationnelle et une production efficace et renouvelable de cette dernière, avec tous les avantages que cela implique.

Les opportunités

La production et l'utilisation accrue d'énergies renouvelables, la consommation rationnelle et efficace des ressources énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques sont quelques exemples d'enjeux clés du 21^e siècle. Ils interpellent tous les acteurs des Laurentides à mettre en place des solutions porteuses pour assurer un développement régional durable.

Les acteurs de la région pourront voir des opportunités à travers divers projets ou actions posées. Un secteur économique soucieux des enjeux énergétiques et mobilisé peut contribuer à une économie régionale moderne, compétitive et durable, et peut développer de nouvelles occasions d'affaires. De plus, les organisations qui seront actives en matière de gestion durable d'énergie pourront bénéficier d'une image environnementalement et socialement responsable. Les actions entreprises par tous les acteurs de la région en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES permettront d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs de la région. Dans le contexte actuel, il y a donc des occasions à saisir pour favoriser le développement d'une nouvelle économie.

Les forces de la région

La région possède les atouts pour amorcer une transition en matière de production et de consommation durable d'énergie. Appuyée par le leadership de décideurs politiques et d'acteurs socio-économiques clés, la région des Laurentides peut, par sa mobilisation régionale et infrarégionale, initier un changement significatif et porteur en matière de développement durable. Déjà, certains gestes illustrent la volonté d'aller en ce sens. L'inscription de près de 50% des municipalités au programme « Climat municipalité » démontre en effet l'engagement des élus municipaux, et la participation de 7 MRC, de 2 ministères ainsi que de la Conférence régionale des élus aux projets d'une Table régionale de l'énergie en témoigne également. La mobilisation des décideurs est la clé permettant de mettre en place les conditions requises aux changements, et ceux des Laurentides ont déjà amorcé un pas dans cette direction.

Bien que l'implication des décideurs soit essentielle, la participation de la population en général est évidemment incontournable. Les citoyens, parfois organisés en association, ont largement démontré qu'ils étaient soucieux de la protection de leur environnement. On n'a qu'à penser aux associations de protection de lacs et de cours d'eau, ou à celles pour la conservation des milieux naturels. Les regroupements citoyens constituent une force qui doit être mise à contribution.

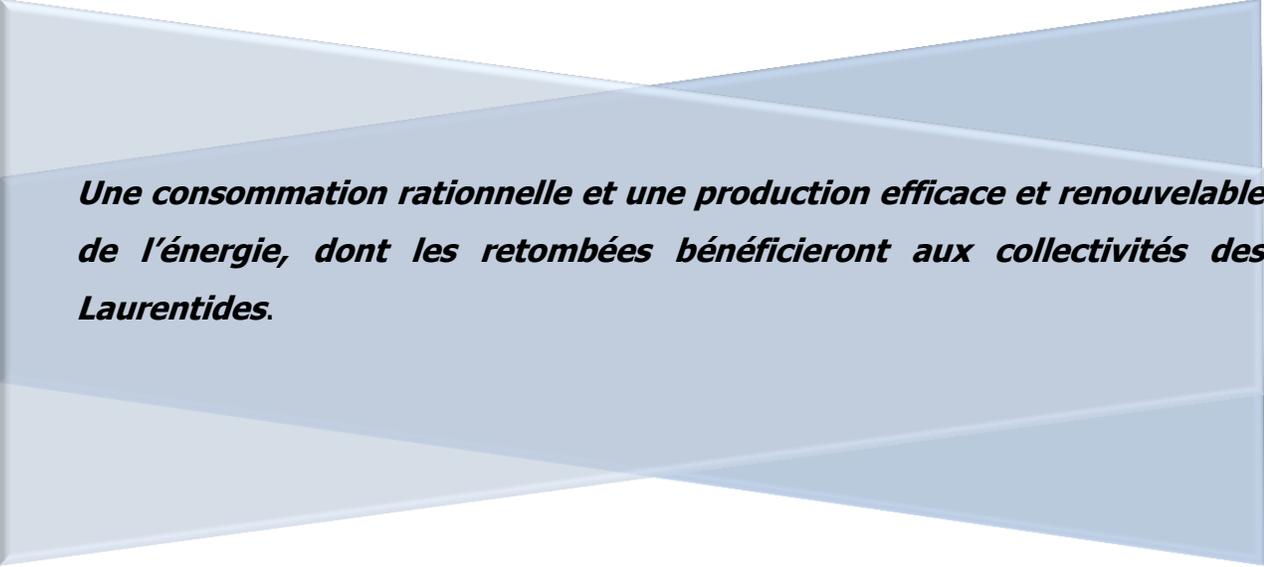
Enfin, la région compte sur des organisations et entreprises innovantes déjà engagées en matière de développement durable. Les Chambres de commerce et d'industrie, les Sociétés d'aide au développement des collectivités, les Centres locaux de développement ont accompagné plusieurs entreprises dans leurs objectifs pour

réduire leurs impacts environnementaux. Ceci démontre que de plus en plus d'entreprises sont prêtes à investir et à fournir les efforts nécessaires pour être plus respectueuses de l'environnement.

VERS UNE VISION COMMUNE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Le développement des Laurentides passe nécessairement par l'intégration harmonieuse des préoccupations économiques, environnementales, sociales et de la gouvernance. Appliqué à la gestion de l'énergie, le développement durable propose de revoir nos pratiques afin de consommer et produire de l'énergie de manière plus responsable. Pour y parvenir, une vision doit être partagée par les nombreux acteurs clés du territoire des Laurentides. Elle doit être le signe d'une volonté de faire les choses différemment de sorte à améliorer la qualité de vie des citoyens et de voir à un développement régional porteur et stimulant pour les générations futures.

La présente planification stratégique vise à rallier les acteurs de la région sur une vision à court, moyen et long terme qui est la suivante :



Une consommation rationnelle et une production efficace et renouvelable de l'énergie, dont les retombées bénéficieront aux collectivités des Laurentides.

LES ORIENTATIONS

En plus de la vision, la Table régionale de l'énergie et le CRE Laurentides souhaitent rallier les acteurs de la région autour des cinq orientations suivantes. Celles-ci permettront de guider les différentes organisations des Laurentides dans un projet commun de réduire la consommation d'énergie et de maîtriser la production d'énergie renouvelable.

Axe 1 : Réunir les acteurs régionaux autour d'une vision énergétique commune

- ✚ Créer des espaces d'échanges sur la gestion durable de l'énergie;
- ✚ Arrimer les orientations gouvernementales et régionales en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre;
- ✚ Adhérer à une « Charte de la gestion durable de l'énergie », laquelle favorise la réduction de la consommation et la production efficace et renouvelable de l'énergie.

Axe 2 : Développer et promouvoir les connaissances en matière de gestion de l'énergie

- ✚ Approfondir l'évaluation des ressources disponibles et valorisables à des fins énergétiques à différentes échelles – locale, régionale ou à une échelle intermédiaire;
- ✚ Promouvoir les bonnes pratiques en matière de consommation rationnelle et efficace de l'énergie;
- ✚ Mettre en place un pôle de connaissances en matière d'énergie afin de développer un réseau d'échange.

Axe 3 : Rendre les projets énergétiques financièrement plus attrayants

- ✚ Promouvoir les aides financières disponibles en matière d'énergie;
- ✚ Mettre en place de nouveaux leviers financiers pour stimuler les projets écoénergétiques;
- ✚ Promouvoir les avantages, notamment financiers, de projets écoénergétiques.

Axe 4 : Aménager le territoire en intégrant le principe de réduction, de récupération et de remplacement énergétique

- ✚ Faire de l'urbanisme un élément central d'une transition énergétique, tant à l'échelle municipale qu'à celle de la MRC;
- ✚ Intégrer le concept de mobilité durable à la planification territoriale;
- ✚ Favoriser l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti;
- ✚ Stimuler l'écoconception des nouveaux bâtiments;
- ✚ Développer une consommation et une production de l'énergie à une échelle optimale, en tenant compte de l'analyse du cycle de vie des différents procédés.

Axe 5 : Responsabiliser les acteurs de chacun des secteurs d'activité de la région en matière de consommation d'énergie

- ✚ Favoriser l'adhésion des acteurs à un plan d'action régional;
- ✚ Inciter les organisations de la région à se prémunir d'un outil de planification ou de gestion (politique énergétique, plan d'action en développement durable, etc.) ;
- ✚ Encourager les organisations à intégrer des mesures écoénergétiques aux outils déjà en place.

Annexe 2 – Plan d'action préliminaire

Transport des personnes	
Objectifs spécifiques	Actions
1.1. Augmenter la part modale du transport en commun	1.1.1. Promouvoir les avantages d'utiliser le transport collectif
	1.1.2. Promouvoir les services offerts par les transporteurs
	1.1.3. Promouvoir les plans de mobilités durables des organisations de transport de la région
	1.1.4. Offrir des titres de transport à l'essai pour employés et étudiants
	1.1.5. Arrimer les horaires des transports collectifs aux besoins des utilisateurs, en particulier, les employés et étudiants
1.2. Augmenter les déplacements en covoiturage	1.2.1. Créer de nouvelles aires de stationnements incitatifs
	1.2.2. Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des ICI afin de faire adhérer l'entreprise et/ou les employés à une plate-forme de covoiturage
	1.2.3. Encourager les entreprises à réserver des cases pour le covoiturage
	1.2.4. Réserver une voie sur les grands axes routiers régionaux pour le covoiturage
1.3. Augmenter la part modale du transport actif	1.3.1. Étendre le réseau de pistes cyclables
	1.3.2. Sécuriser les pistes cyclables avec des délimitations
	1.3.3. Sensibiliser les municipalités à l'adoption de règlements obligeant les développeurs à intégrer des infrastructures favorisant la mobilité active
	1.3.4. Intégrer des aires d'entreposage sécuritaire des vélos chez les entreprises
1.4. Développer le circuit d'électrification des véhicules	1.4.1. Encourager les entreprises à l'ajout de bornes sur leur aire de stationnements
	1.4.2. Faire la promotion des programmes d'aide financière à l'achat de véhicules hybrides, hybrides branchables et électriques
	1.4.3. Encourager les commerces à réserver des cases de stationnement pour les véhicules écoénergétiques
	1.4.4. Encourager les institutions publiques à faire l'achat de véhicules écoénergétiques lors du renouvellement de leur flotte
1.6. Favoriser la réduction de la consommation de carburants des automobilistes	1.5.1. Promouvoir l'éco-conduite
	1.5.2. Promouvoir les bonnes pratiques d'entretien des véhicules

Secteur Résidentiel	
Objectifs spécifiques	Actions
2.1. Remplacer les chaudières au mazout	2.1.1. Distribuer un dépliant d'information aux résidences sur les avantages de choisir une autre forme d'énergie de chauffage
	2.1.2. Promouvoir les programmes d'aide financière
	2.1.3. Tenir des séances d'information sur le "Guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature"
	2.1.4. Diffuser des exemples de remplacement de chaudières comme stratégie de sensibilisation via la vitrine

Secteur Municipal

Objectifs spécifiques	Actions
4.1. Réduire la consommation de carburants des véhicules municipaux	4.1.1. Sensibiliser les élus municipaux à l'achat de véhicules moins énergivores
	4.1.2. Encourager les employés à utiliser les véhicules adaptés à leurs besoins
	4.1.3. Encourager les municipalités à réaliser un inventaire de leurs émissions de GES et un plan d'action de réduction des émissions
4.2. Réduire la consommation de mazouts utilisés pour le chauffage	4.2.1. Promouvoir les programmes d'aide financière
	4.2.2. Présenter des exemples de remplacement de chaudières comme stratégie de sensibilisation via la vitrine
	4.2.3. Encourager les municipalités à réaliser des audits énergétiques des bâtiments énergivores

Transport des marchandises

Objectifs spécifiques	Actions
5.1. Réduire le nombre de voyages à vide et optimiser les chargements	5.1.1. Créer un groupe de travail pour permettre le partenariat entre entreprises de transport
	5.1.2. Mettre en place des incitatifs pour optimiser le chargement des poids lourds
	5.1.3. Améliorer l'accessibilité aux systèmes de transport intelligent
5.2. Augmenter l'utilisation de véhicules moins polluants et plus performants énergétiquement	5.2.1. Mettre sur pied un programme pour le changement de technologie des camions de marchandises
	5.2.2. Informer les entreprises de transport et les camionneurs indépendants sur les bonnes pratiques de conduite et les moyens d'économiser l'énergie
5.3. Réduire la quantité de marchandises transportées sur de longues distances	5.3.1. Sensibiliser la population sur l'achat de produits locaux et régionaux
	5.3.2. Augmenter la quantité de marchandises produites localement ou régionalement qui offertes dans les commerces
	5.3.3. Encourager la production personnelle ou communautaire de fruits et légumes
5.4. Améliorer l'intermodalité du transport de marchandises	5.4.1. Évaluer la faisabilité d'instaurer des centres de distribution urbaine
	5.4.2. Maximiser le transport ferroviaire
	5.4.3. Améliorer les communications et les échanges entre transporteurs pour une meilleure logistique de transport
	5.4.4. Optimiser les trajets pour les livraisons et cueillettes de marchandises
5.5. Favoriser les améliorations technologiques	5.5.1. Augmenter la durée des contrats avec les municipalités et autres contractants pour favoriser les investissements à long terme

Agriculture

Objectifs spécifiques	Actions
6.1. Réduire la consommation de mazout servant au chauffage de bâtiments agricoles	6.1.1. Remplacer les chaudières au mazout par des systèmes au gaz naturel ou à l'électricité
	6.1.2. Réaliser des bilans énergétiques des bâtiments agricoles en vue d'améliorer leur efficacité
	6.1.3. Répertorier les programmes d'aide financière facilitant les améliorations technologiques
6.2. Réduire la consommation de combustibles fossiles utilisés par la machinerie agricole	6.2.1. Encourager les agriculteurs à remplacer les équipements en fin de vie par des équipements moins énergivores ou utilisant une énergie alternative
	6.2.2. Informer les agriculteurs sur l'optimisation des pratiques culturales, notamment sur le semis direct et le travail réduit du sol de manière à réduire l'utilisation de la machinerie

Institutions

Objectifs spécifiques	Actions
7.1. Réduire la consommation de mazout servant au chauffage des bâtiments institutionnels	7.1.1. Remplacer les chaudières au mazout par des systèmes au gaz naturel ou à l'électricité
	7.1.2. Réaliser des bilans énergétiques des bâtiments institutionnels en vue d'améliorer leur efficacité
	7.1.3. Sensibiliser les personnes responsables des infrastructures à propos des bonnes pratiques en matière de bâtiments durables
	7.1.4. Répertorier les programmes d'aide financière facilitant les améliorations technologiques des institutions

Commerces

Objectifs spécifiques	Actions
8.1. Réduire la consommation de mazout servant au chauffage des bâtiments commerciaux	7.1.1. Remplacer les chaudières au mazout par des systèmes au gaz naturel ou à l'électricité
	7.1.2. Réaliser des bilans énergétiques des bâtiments institutionnels en vue d'améliorer leur efficacité
	7.1.3. Produire des données de retour sur investissement pour les améliorations technologiques en matière de bâtiments durables
	7.1.4. Faire la promotion des certifications de bâtiments

Annexe 3 – Bilan des énergies renouvelables et leur potentiel dans les Laurentides

	Géothermie	Hydrothermie	Hydroélectricité	Hydrolienne	Éolienne	Solaire PV	Solaire passif	Solaire thermique	Solaire thermique-électrique	Biométhanisation	Combustion	Biocarburant
Echelle	Individuelle petits réseaux	Individuelle Petits réseaux	Petits réseaux Collectivité	Individuelle Collectivité	Individuelle Collectivité	Individuelle	Individuelle	Individuelle Petits réseaux	Collectivités	Collectivités	Individuelle Petits réseaux Collectivités	Collectivités
Potentiel dans les Laurentides	Surtout au sud	Centre et nord	Secteurs isolés Plus ou moins	Seulement pour individuelles	Seulement pour individuelles	oui	oui	Seulement pour individuelles	non	oui	oui	Plus ou moins (éthanol cellulosique, pas de biodiesel)
Degré de potentiel	+++	+++	+	++	+ ou -	+	+++	++	-	+++	+++	+ ou -
Type d'énergie	Echange thermique	Echange thermique	Production d'électricité	Production d'électricité	Production d'électricité	Production d'électricité	Echange thermique	Echange thermique	Production d'électricité	Production d'une nouvelle source d'énergie Production d'électricité Production de chaleur	Production de chaleur Production d'électricité	Production d'une nouvelle source d'énergie
Champ d'application	Bâtiment	Bâtiment	Bâtiment Transport	Bâtiment Transport	Bâtiment Transport	Bâtiment	Bâtiment	Bâtiment	Bâtiment Transport	Bâtiment Transport lourd Procédés industriels	Bâtiment Procédés industriels	Bâtiment Transport
Notes		Aspect réglementaire inadéquat pour l'utilisation résidentielle		Aspect réglementaire inadéquat pour l'utilisation résidentielle						Coûts élevés	Peu de GES comptabilisés mais émissions de particules dans l'atmosphère	Potentiel pour le biodiesel si suffisamment de sols valorisés et sans interférence avec production alimentaire